

ZOOM SUR La Cistude d'Europe (Emys orbicularis)

Description et biologie

La Cistude est une petite tortue d'eau douce qui peut atteindre 20 centimètres et peser jusqu'à 1,5 Kg. Brune à noire sur la dossière et jaune sur le plastron, elle présente des ponctuations jaunes sur l'ensemble du corps. Malgré une longévité de près de 50 ans, moins d'1% des jeunes atteindrait l'âge adulte.

Dès le printemps, les Cistudes sortent de leur hibernation pour reprendre leur activité. Après plusieurs mois passés enfouies dans la vase, elles recherchent les postes d'insolation sur les bois morts et en berge. La période des accouplements commence.

Mâtures entre 8 et 12 ans, les femelles pondent leurs œufs en périphérie des plans d'eau dans des milieux ouverts secs et chauds aux alentours du mois de juin.

Carnivore en début de vie puis omnivore, la Cistude se nourrit essentiellement d'invertébrés aquatiques mais peut toutefois être plus opportuniste et ingérer des cadavres de poissons, oisillons, rongeurs et batraciens.

Répartition sur site

Les populations du site comptent parmi les plus septentrionales de l'espèce en France. Répartis dans quelques annexes de Loire et d'Allier, les sites sont encore à l'étude pour mieux connaître les effectifs et leur cycles biologiques.

Menaces

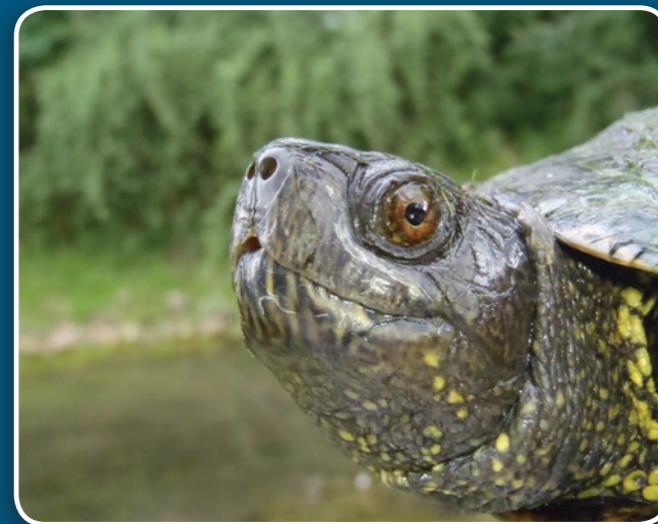
La Cistude souffre de plusieurs agressions directes et indirectes.

La destruction et l'altération de ses milieux de vies sont décisives, tout comme la fragmentation des milieux. Comblement, drainage, pratiques agricoles, piscicoles et sur-entretien des plans d'eau font disparaître l'habitat de vie des adultes et jeunes. La déprise des prairies et la fermeture des milieux ouverts réduisent le nombre de site de ponte potentiel. La concentration des œufs les rendent vulnérables aux prédateurs et risques naturels.

L'introduction de la Tortue de Floride est une menace pour la Cistude d'Europe. Le prélèvement et la destruction (volontaire ou non) des individus par l'homme fragilisent également les stocks de reproducteurs déjà réduits.



J. Gillaizeau



J. Gillaizeau

Perspectives de protection

C'est en préservant leurs habitats par une gestion adaptée des plans d'eau et des milieux ouverts, ainsi qu'en leur assurant une certaine quiétude en limitant la fréquentation des sites que cette tortue pourra se maintenir et peut-être coloniser d'autres secteurs.

Statut de l'espèce

Directive Habitats-Faune-Flore : annexe II et IV
Convention de Berne : annexe II
Protégé en France (vulnérable)

Avec vous !

Qui peut participer à Natura 2000 ?

Tout propriétaire ou bénéficiaire de droits réels sur une parcelle incluse dans un site Natura 2000, qu'il soit agriculteur, forestier, particulier, collectivité ou association, peut s'engager dans la démarche pour préserver la biodiversité.

Comment s'engager dans Natura 2000 ?

Essentiellement basé sur une démarche volontaire, Natura 2000 offre deux possibilités pour s'engager :

> Les Contrats Natura 2000

Les contrats Natura 2000 peuvent être passés en milieu agricole (Mesures Agro-Environnementales = MAE), forestier ou non agricole non forestier pour une durée de 5 ans.

Les contrats sont proposés dans un objectif de préservation des habitats et espèces d'intérêts européens. Les contractants sont financés pour la mise en place d'actions favorables à la préservation des milieux naturels visés telles que définies dans le document d'objectifs. L'aide peut aller jusqu'à 100 % des dépenses engagées.

> La Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 est un engagement au maintien de bonnes pratiques sur les parcelles engagées. Celles-ci peuvent être à vocation agricole, forestière ou non productive. Sans contrepartie financière, la signature d'une charte ouvre droit à des exonérations fiscales et est une garantie de gestion durable des forêts. L'engagement souscrit porte sur 5 ou 10 ans.

Comment procéder ?

Toute personne souhaitant s'inscrire dans la démarche Natura 2000 sur les sites de l'axe Loire-Allier doit prendre contact avec l'animateur concerné. Ce dernier effectuera un diagnostic des parcelles et accompagnera le contractant vers la signature du contrat avec la Direction Départementale des Territoires (DDT), service administratif en charge de l'instruction du dossier.

Les actions pourront être engagées par le contractant ou déléguées à un tiers dans le respect des cahiers des charges.



J. Gillaizeau

Pour en savoir plus :

Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre

Contact : Jocelyn Gillaizeau
(chargé de mission Natura 2000 Axe Loire/Allier)
Adresse : 11 bis rue Ferdinand Gambon
58150 Pouilly-sur-Loire
Tél : 03.86.39.31.31 / Fax : 03.86.39.17.67
Mail : pierre-jocelyn.gillaizeau@cen-centre.org
Site : www.cen-centre.org



Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Chemin du Moulin des Etangs - 21600 Fenay
Tél : 03.80.79.25.99
Mail : contact@cen-bourgogne.fr
Site : www.cen-bourgogne.fr



Pays Nevers sud nivernais

Ferme du Marault Maison du XVIII^{ème}
58470 Magny-Cours
Tél : 03 86 21 20 69
contact@pnsn.fr



DREAL Centre

5 avenue Buffon - BP 6407
45064 Orléans Cedex2
Tél : 02.38.49.91.91



DREAL Bourgogne

6, Chancelier de l'Hospital
BP 1550 - 21035 Dijon Cedex
Tél : 03.80.63.18.50



Légende

Crédits

N° ISSN : en cours
Directeur de publication : S. GOMEZ - CENB
Texte : J. GILLAIZEAU, D. LERAT, E. JUHEL, C. NEYER et D. SIRUGUE
Crédit photo :
• CENRC : J. GILLAIZEAU
• CSNB : N. POINTECOUTEAU, B. FRITSCH
• DDT 58 : F. DE RAMBEAU
• B. DUMAS, J.-M. KOUN
Cartes : CEN Centre 2009
Impression : S'PRINT
Tirage : 1500 ex
Août 2012



Gazette d'information Natura 2000

Numéro 02

Edito

Les Conservatoires d'espaces naturels agissent de longue date sur le bassin de la Loire pour préserver sa biodiversité dans un souci constant de développement soutenable et particulièrement en associant l'ensemble des acteurs du territoire ligérien.

Sur les vallées de la Loire et de l'Allier, dans le Cher et la Nièvre, les deux Conservatoires, celui de la région Centre et celui de la Bourgogne, travaillent de concert depuis de nombreuses années. Dans cette logique, ils ont aidé à la construction du réseau Natura 2000 des Vallées de la Loire et de l'Allier aux côtés des services de l'État et des membres du Comité de Pilotage.

Cinq ans après le lancement de la mise en œuvre des Documents d'Objectifs, nos deux conservatoires ont œuvré avec les acteurs du territoire à la mise en application des Mesures Agri-environnementales, à l'émergence de nombreux contrats Natura 2000 ainsi qu'à l'amélioration permanente des connaissances de la biodiversité des sites.

À la lecture de cette gazette, vous trouverez des illustrations de cette volonté de rendre les choses opérationnelles sur le sujet de Natura 2000. Mais pour aller au-delà sachez que de nouveau, des brebis pâturent en bord de Loire sur un site du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne grâce à Natura 2000 ainsi que grâce à une volonté sans failles des collectivités territoriales ! On est bien là dans une réelle volonté de concilier « Homme et Nature ». Que l'ensemble des acteurs ayant œuvré à ce retour d'un pastoralisme ligérien en Bourgogne en soit remercié par ces quelques lignes.

À l'heure où les collectivités territoriales prennent un rôle majeur dans la poursuite de l'action du réseau Natura 2000 dans les vallées de la Loire et de l'Allier, je souhaitais par ces quelques mots féliciter le Pays Nevers Sud Nivernais et réaffirmer le soutien du réseau des Conservatoires à Natura 2000.

Bonne lecture à vous,

Daniel SIRUGUE

Président du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Les sites Natura 2000 :

- FR2610004 Vallées de la Loire et de l'Allier de Neuvy-sur-Loire à Mornay-sur-Allier
- FR2400522 Vallées de la Loire et de l'Allier
- FR2600965 Vallée de la Loire de Fourchambault à Neuvy-sur-Loire
- FR2600968 Bec d'Allier
- FR2600969 Val d'Allier Bourguignon



N. Pointecouteau - CENB

Un recensement des sites de reproduction des sternes et des oedicnèmes, premier pas vers leur protection.

Les Sternes pierregarins et naines, ainsi que l'Oedicnème criard, sont des oiseaux qui se reproduisent sur les bancs de sables et îlots tout au long de l'axe ligérien. Ces espèces sont de celles qui ont justifié la création du site Natura 2000 local au titre de la Directive Oiseaux.

Ces oiseaux pondent leurs œufs directement sur le sable et les graviers dépourvus de végétation. Cette particularité les rend particulièrement sensibles au dérangement et aux crues qui peuvent anéantir une saison de reproduction.

Au printemps 2011, un recensement des colonies de Sternes naines et pierregarins sur l'ensemble du cours de la Loire et de l'Allier a été mené conjointement par les différentes structures ornithologiques départementales. Sur le Cher et la Nièvre, cette étude a été réalisée par l'association SOBA Nature Nièvre dans le cadre de l'action Natura 2000.

Sur le site, ce sont près de 100 couples de Sternes pierregarins répartis sur 15 colonies qui ont été recensés. Pour la Sterne naine, 90 couples sont notés sur 13 colonies. Et 21 sites de reproductions de l'Oedicnème criard ont été identifiés.

Ces chiffres montrent l'importance du territoire pour ces espèces. Cependant, plusieurs colonies ont été dérangées et les nidifications y ont échoués. C'est pour éviter ces dommages, souvent dû à une méconnaissance, qu'une réflexion sera engagée pour les saisons prochaines entre tous les usagers afin de définir un programme de protection des colonies les plus emblématiques.



B. Dumas

La charte Natura 2000 une valorisation des pratiques et des usages

Sur les sites Natura 2000 de l'axe Loire-Allier, les chartes sont enfin arrivées. Le document a été validé en comité de pilotage en fin d'année 2011 et les préfetures ont arrêté le dispositif courant 2012, rendant la charte pleinement opérationnelle.

Mais qu'est ce qu'une Charte Natura 2000 ? C'est un engagement du propriétaire ou gestionnaire d'une

parcelle à ne pas nuire aux milieux naturels et espèces dans la gestion qu'il a de ses terres et à maintenir des pratiques et usages favorables à la biodiversité bien souvent menées par habitude. Des avantages fiscaux sont effectifs pour les signataires.

Si vous souhaitez des renseignements plus précis, contactez l'animateur des sites Natura 2000.

Natura 2000 en action : le contrat de la Réserve Naturelle Nationale du Val de Loire

D'importants travaux de restauration et d'entretien des pelouses et prairies de bord de Loire ont été réalisés sur la commune de Mesves-sur-Loire en octobre 2011. Ils ont pour objectif principal d'améliorer et de maintenir la mosaïque de milieux ouverts (pelouses et prairies sèches) caractéristiques des paysages ligériens et nécessaires à de nombreuses espèces de faune et de flore.



A. Ardouin - CENB

Ceci est l'un des objectifs du plan de gestion 2010-2014 de la réserve naturelle.

En effet ces pelouses et prairies de bords de Loire abritent un patrimoine naturel remarquable : flore (Canche blanchâtre), insectes (criquets, grillons, sauterelles, papillons...), chauves-souris, oiseaux (Pie-grièche écorcheur, Alouette lulu, Huppe fasciée, Fauvette à tête noire...).

Ces milieux naturels sont l'héritage de la dynamique fluviale de la Loire : en se déplaçant au gré des crues et des décrues, le fleuve érode les berges ou dépose du sable, créant et emportant îles et îlots, ouvrant ou comblant des bras secondaires, recouvrant ou décapant les terrasses de sables.

Et si on passait à l'action ?

À Mesves-sur-Loire, les 2,5 ha de prairie de l'île du bas ont fait l'objet d'un broyage afin de contenir la progression des ligneux. Sur les 3,7 ha de pelouses et prairies situées entre l'étang des Charmilles et la Loire, un pâturage équin a permis de contenir l'avancée des ligneux de 2005 à 2009, mais ne pouvait entretenir de façon totalement satisfaisante le site (zones de refus de pâturage par des animaux peu rustiques, surpâturage, piétinement). Des travaux de bucheronnage, de débroussaillage et de rognage de souche étaient nécessaires en complément du broyage afin de limiter la progression des fourrés sur les milieux ouverts. Un broyage bisannuel permettra ensuite d'entretenir ces deux secteurs. L'entretien des pelouses et prairies sera également favorable à la petite faune de plaine, notamment aux lapins

qui participent au processus de régénération de ces milieux naturels.

Ces travaux réalisés sur le Domaine Public Fluvial s'étendront en 2012 à la partie plus boisée de l'île du Bas (Mesves-sur-Loire) pour environ 5 ha supplémentaires. Il s'agira alors de travaux d'ouverture localisée dans les fourrés (bucheronnage) qui permettront notamment de reconnecter différentes zones de pelouses et prairies alluviales isolées.

Des suivis scientifiques (relevés botaniques) permettront de vérifier l'efficacité de ces mesures de gestion sur les parcelles

R. Desbrosses



Pie-Grièche écorcheur

L'évaluation des incidences Natura 2000

La loi n° 2008-757 du 1^{er} août 2008 relative à la responsabilité environnementale a modifié le régime d'évaluation des incidences en établissant un système de listes nationales et locales des projets soumis à évaluation des incidences.

Textes de référence :

- Décret n°2010-365 du 09 avril 2010 (liste nationale)
- Arrêté n°2011-DDT-1693 du 25 août 2011 (Nièvre) et 2012-1-300 du 05 mars 2012 (Cher) (1^{ère} liste locale)

La deuxième liste locale est en cours d'élaboration

Quelles sont les activités concernées ?

Elles concernent différents domaines : l'eau, l'urbanisme, l'industrie, les manifestations sportives...

Comment évaluer l'incidence de mon projet ?

En analysant l'état initial du site sur lequel je souhaite installer mon projet et en mesurant les impacts de ce dernier sur le ou les sites Natura 2000.

Le dossier d'évaluation des incidences doit contenir à minima :

- Une présentation simplifiée de l'activité (ampleur, durée, technique),
- Une carte situant le projet et un plan détaillé des travaux, projets ou activités par rapport aux périmètres des sites Natura 2000,
- Un exposé sommaire des incidences que le projet est ou non susceptible de causer sur les sites Natura 2000 et notamment sur les espèces et habitats ayant permis la désignation,
- Une description des activités déjà présentes (autres activités humaines, enjeux écologiques...) sur la zone où devrait se dérouler le projet.
- Conclusion : le projet a-t-il une incidence sur les sites Natura 2000 ?

Un formulaire simplifié a été élaboré afin d'aider le pétitionnaire dans cette démarche.



F. De Rambeau



F. De Rambeau

Où trouver l'information ?

- Auprès de l'animateur des sites
- Auprès de la DDT de la Nièvre et de la DDT du Cher
- Sur le site internet de la DREAL Bourgogne et de la DREAL Centre